

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019**

L'An Deux Mil dix-neuf, le 12 novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie JUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/11/2019

Présents : MM. JUIN Sophie, DUVEAU-GUIBERTEAU Nelly, BONNANFANT Jean-Paul, GASNIER Hélène, MICHOT Sarah, MANDIN Alain, DUBIN Céline, ROBIN Florence, JORIGNÉ Philippe, BIRE Ludovic, ROBIN Pascal GAUTHIER Laurent

Absent : PIOLI Denis, GENOT Linda, MORIN Bertrand

Absents excusés :

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

**1 AMENAGEMENT ANCIEN TERRAIN DE TENNIS**

*CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019*

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	OP 140 TERRAIN DE TENNIS ET AUTRES	Virement à la section d'investissement	50 000,00
			<b>Total</b>	<b>50 000,00</b>

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2152	OP 141 AMENAGEMENT DE TROTTOIRE	Installation de voirie	- 5 000.00
21	21568	OP 124 DEFENSES INCENDIE	Autres matériel et outillage d'incendie et ....	- 33 0000.00
23	2313	OP 123 BATIMENTS COMMUNANUX	Constructions	- 12 000.00
			<b>Total</b>	<b>- 50 000,00</b>

**2 LOCATION DU LOGEMENT 4 PLACE DES TILLEULS**

Madame le Maire indique à l'assemblée que les locataires 4 place des tilleuls ont donné leur préavis de départ. Le logement sera libre à compter du 9 décembre 2019.

Madame le Maire demande à l'assemblée de lui permettre de le remettre en location et demande à l'assemblée de fixer le montant du loyer ainsi que la caution.

Pour rappel le loyer était de 450 € mensuel et la caution de 450 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de lui permettre de rembourser la caution au locataire si les conditions le permettent après l'établissement de l'état des lieux de sortie

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord pour remettre le logement à la location à compter du 10 décembre 2019,

fixe le loyer mensuel et la caution à 450,00 €

le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le loyer et de fixer le montant de 450,00 € durant la validité du bail.

L'assemblée décide qu'à l'état des lieux d'entrée, il conviendra de prévenir le locataire que chaque trou qui sera fait lui sera facturé à 1 € au moment de sa sortie des lieux.

Le conseil autorise le Maire à reverser la caution en partie ou dans sa globalité, si l'état des lieux de sortie le

permet.

Autorise le Maire, ou son représentant, à la signature du contrat de location.

Fait et délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire

### **3 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 17 SEPTEMBRE 2019**

Vu le code général des collectivités locales

Vu le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2017 portant création et composition de la CLECT

VU les statuts de la communauté de communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vu le rapport de la Clect du 17 septembre 2019 notifié le 20 septembre 2019 à ses communes membres

Considérant que le rapport de la Clect a pour finalité de retracer le montant des charges transférées par la commune à l'Epci dans le cadre de **transfert de compétences** ou vice-versa en cas de **restitution de compétence**.

Considérant qu'il a pour objet d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de **la révision** du montant de l'attribution de compensation.

Considérant que les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour approuver ce rapport par délibération concordante prise à la majorité qualifiée d'au moins des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

**Après** lecture du rapport par Madame le Maire

**Après** en avoir délibéré,

le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

D'approuver le contenu et les conclusions du rapport d'évaluation des charges transférées en date du 17 septembre 2019 tel qu'annexé à la présente délibération.

De notifier à M le Président de la communauté de communes Val de Gâtine la décision du conseil municipal.

### **4 RENOVATION ET MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire indique au conseil que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 novembre à 20 h 00 pour étudier les offres reçues concernant les travaux de rénovation et maintenance du réseau d'éclairage public.

La demande de devis portait sur plusieurs points :

- Travaux pour la mise en sécurité du parc d'éclairage public.
- Prestation de maintenance / dépannage et d'entretien.
- Mise à niveau règlementaire du réseau dans le respect de la norme C 17 – 200

La procédure adaptée a été affichée en mairie le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 octobre 2019, et il a été demandé des devis aux entreprises suivantes :

- SEOLIS – 92 rte de Riparfond – CS 10303 – 79303 BRESSUIRE CEDEX
- BOUYGUES ENERGIE SERVICES – Rue Jean François Cail – 79000 NIORT
- GEF TP – 51 av de la Moriniere – 79200 CHATILLON SUR THOUET

Date limite de retour : 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le Maire détaille les réponses reçues :

	SEOLIS				BOUYGUE ENERGIE	GEF TP
Date de réponse	10 octobre 2019				N'a pas répondu	N'a pas répondu
	HT en €	TTC en €	Pour la durée du contrat (4 ans) TTC	Soit par an TTC		
Mise en sécurité	9 808.23	11 769.87				
Maintenance	3 981.49	4 777.79	4 777.79	1 194.44		
Mise à niveau	21 091.19	25 309.43				
<b>Total</b>	<b>34 880.91</b>	<b>41 857.09</b>				

La commission a donné un avis favorable pour l'offre de SEOLIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte cette proposition et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions et à signer le devis de l'entreprise SEOLIS pour un montant total de 41 857.09 euros TTC.

## 5 ECLAIRAGE PUBLIC

*CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019*

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
21	21538	OP 142 ECLAIRAGE PUBLIC	I	Virement à la section d'investissement	37 500,00
023	023	Virement à la section d'investissement	F	Virement à la section d'investissement	20 000,00
<b>Total</b>					<b>57 500,00</b>

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
022	022	DEPENSES IMPREVUES	F	Dépenses imprévues	- 20 000,00
23	2313	OP 123 BATIMENTS COMMUNANUX	I	Constructions	- 17 500,00
021	021	Virement à la section d'exploitation (recette)	I	Virement à la section d'exploitation (recette)	- 20 000,00
<b>Total</b>					<b>- 57 500,00</b>

Madame le Maire explique à l'assemblée que les délibérations concernant le solde de la cantine de l'école St Martin ainsi que l'indemnité de conseil au comptable public seront vues lors du prochain conseil, pour manque d'information.

### Questions Diverses :

Lecture par le Maire de deux courriers par des administrés

Remerciement de l'association « les Restaurants du Cœur » pour la subvention accordée en 2019

Compte-rendu concernant les problèmes d'écoulement des eaux usées à l'épicerie

Demande d'aide financière du collège de Mazières en Gâtine : refus

Information Budget Participatif du département des Deux-Sèvres : 2M €

Information de l'UDAF des Deux-Sèvres pour l'octroi de la Médaille de la Famille

Versement du Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 1 617.83 €

Versement du Fond départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement : 16 604.31 €

Assemblée générale du Jardin de Wally le 29 novembre 2019 à 20h30 à Verruyes

Demande de réfection du chemin qui mène au lieu-dit d'Asnière : refus car ce chemin ne fait pas parti des chemins prioritaires de la commune d'autres étant beaucoup plus dégradés

Compte-rendu par Mme le Maire du rendez-vous avec le locataire 5 route des taillées

Information posture VIGIPIRATE

Demande de subvention France Alzheimer : subvention déjà accordée en 2019

Café Gâtine le 22 novembre 2019 à 20h30 à Mazières en Gâtine : « La médiation animale : quand l'animal vient en aide à l'humain »

Info sur le Téléthon du 7 décembre 2019

Demande de subvention Tennis Club Sud Gâtine : refus

Demande de subvention ADMR Champdeniers : refus

L'école Saint Martin a été retenue par le SIEDS pour le programme d'animations scolaires dans le cadre de sa politique de sensibilisations aux Energies Renouvelables.

Réunion commission impôt le 19 novembre à 20h30

Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité de l'eau

La séance est clôturée à 23 h 00